

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 12 MARS 2026

Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif 2026

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 5 Mars 2026

Transmise au Contrôle de légalité le 17 Mars 2026

Affichée le 17 Mars 2026

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Excusés : 14

Votants : 10

2^{ème} convocation pas de condition de quorum

L'an deux mille vingt-six, le 12 Mars à 10h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à au sein de la Salle Charles Aponte à SAINT MANDRIER Sur Mer, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mme HECKMANN Ingrid Commune de PUGET-VILLE

Rapporteur : M. TOULOUSE, Président

Vu les articles L.2312-1 et R.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 27 Février 2026,

Considérant la délibération fixant la contribution des communes membres du SIVAAD,

Le Budget primitif retrace les autorisations de dépenses et de recettes pour l'exercice,

Considérant que le budget primitif comprend un budget principal retraçant les dépenses et les recettes des services du SIVAAD,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est intervenu lors de l'Assemblée Générale du SIVAAD, le 27 Février 2026 au sein de la commune du REVEST Les Eaux et que le projet de budget a été examiné par les membres du bureau syndical,

Considérant que ces derniers n'ont pas formulé de critique nécessitant des modifications sur la structure du Budget,

Considérant que le projet de budget primitif pour l'année 2026 est présenté aux membres du Comité Syndical accompagné de tous les documents propres à justifier les propositions,

Considérant qu'il est proposé au Comité Syndical de voter le projet de budget primitif 2026 qui se répartit comme suit :

- L'équilibre du Budget Primitif 2026 s'établit à **1 035 675,65 €**

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	647 844,51 €	387 831,14 €
Recettes	647 844,51 €	387 831,14 €

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Où l'exposé du rapporteur,

Adopte le projet de budget primitif 2026

Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Fait ainsi et délibéré le 12 Mars 2026 à SAINT MANDRIER Sur Mer.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20260312-2026AG1203_3-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2026

Délégués Titulaires Présents	
LA VALETTE	BAGNOL Luc
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
PIERREFEU	DEGOUEY Françoise
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
SAINT MANDRIER	TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
TOURVES	BOYER Kévin

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
PIERREFEU	MATTEI Sylvie

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
SAINT MANDRIER	MARIN Michel

Absences excusées	
BORMES	PIERRE Véronique
CAVALAIRE	MORTIER Carol – WYDOOGHE Catherine
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LELAVANDOU	GERBE Nicole
LE PRADET	ROGER Isabelle
OLLIOULES	GARRONE Florence – RIGHI Dominique
PIERREFEU	HAINIGUE Michel
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid
SAINT TROPEZ	MILLIER Hélène
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – COIQUAULT Jean-Pierre